

Rapport d'expertise du cabinet Degest : les collègues de Pôle emploi ne vont pas bien !

On le savait, et le rapport d'expertise réalisé par le cabinet Degest, présenté aux élus lors du CSE le 11 mai nous le confirme : la situation se dégrade pour tout le personnel de Pôle emploi.

Les raisons ? Une augmentation de la charge de travail bien plus importante que l'augmentation des effectifs, un turn-over en Ile-de-France bien plus important qu'ailleurs, des agent.es en CDD, nécessitant d'être formé.es, des pressions aux objectifs de plus en plus nombreux, le CRI, les contre-réformes de l'assurance chômage (pour les collègues de l'indemnisation), les plans d'actions à répétition (le dernier en date étant le recrutement d'agent.es de sécurité) pour les collègues du placement. Psychologues du travail, encadrant.es, personne n'est épargné.

Les arrêts de travail se multiplient, notamment les arrêts longs. Les collègues craquent.

Le rapport met en évidence que les moyens de prévention mis en place par la direction sont largement insuffisants, n'interviennent en général qu'après coup et de façon individuelle au lieu de s'attaquer aux causes. Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) élaboré par la direction et présenté aux élu.es (lors du CSE du décembre 2022) est un outil largement insuffisant, comme le démontre le cabinet Degest. Il entraîne une sous-évaluation des risques et permet à la direction de prétendre que tout va presque bien.



Comme pour le gouvernement qui se targue d'une baisse du nombre de DE à hauteur de 7% en mai 2023. Tout va bien madame la Marquise... Les conditions de travail se dégradent pour tou.tes, entraînant souffrance chez les agent.es et les usager.es, sans parler des salaires et traitements qui stagnent et même régressent au vu de l'inflation, il y a de quoi se mettre en grève....



Action des collègues GDD : dans l'action le 22 juin !

Face à la dégradation de leurs conditions de travail liée au CRI, aux modifications des calculs des allocations, à la multitude de tâches quotidiennes, des agent.es indemnisation ont décidé de ne plus subir et de passer à l'action !

Avec l'appui de 4 syndicats, CGT, CLL, SNU et SUD, iels ont pris la décision d'aller se faire entendre devant la Direction générale, **le 22 juin**, pour réclamer l'abandon du CRI, des effectifs supplémentaires, la fin des indicateurs de performance, l'augmentation des salaires !

Bravo à eux et elles ! Beaucoup de revendications sont communes à tout le personnel de Pôle emploi. Rejoignons-les !

Le jeudi 22 juin, toutes et tous en grève et à 10h devant la DG !!

En bref



Conseiller.es GDD : La CGT met le warning

Les élu.es CGT ont déposé le 11 mai une procédure pour Danger Grave et Imminent (DGI) concernant les collègues de l'indemnisation. Ce n'est que 3 semaines plus tard que la direction nous propose un rendez-vous ! Aurait-elle un dictionnaire comportant des définitions différentes des mots « grave » et « imminent » ? Nous rappelons que selon les termes du code du travail, la direction doit contacter dans les 24h les élu.es qui ont lancé l'alerte... Tenterait-elle de noyer le poisson ?

Cette période aurait pu profiter aux autres organisations syndicales pour nous rejoindre sur cette procédure, mais ce n'a pas été le cas. Vraiment dommage...

A la recherche du motif grève perdu

C'est en voulant déclarer notre grève du 6 juin contre la réforme des retraites, que nous nous sommes aperçu.es qu'il n'était plus dans la rubrique « Demande d'absence » mais dans « Mandats soc, cession d'heures et Grève » (WD9) sur Horoquartz (code ADSF pour les agents publics et GREV pour les agents privés). Cette modification demandée depuis des lustres par les syndicats est maintenant effective avec une validation automatique, ce qui aurait dû être fait depuis le début, le droit de grève étant... un droit !!! Les élu.es CSE ont demandé à ce qu'une information rapide et claire soit faite à l'ensemble des collègues. A ce jour, nous l'attendons toujours.... Car le message sur Horoquartz est loin d'être suffisant.

DGI sur les plateformes : le tribunal donne raison aux élu.es du personnel !

L'année dernière, les élu.es, de façon intersyndicale, ont déposé une alerte pour Danger Grave et imminent sur l'ensemble des plateformes. La direction a contesté ce DGI devant les tribunaux. Difficile pour la direction de reconnaître que les agents sont en souffrance. Mais malheureusement, elle se doit aujourd'hui de travailler à une amélioration des conditions de travail, le tribunal ayant suivi l'avis des élu.es... Affaire à suivre...

France Travail :

Le Conseil d'Administration s'y oppose !

Alors que le projet de loi était annoncé avant l'été, le gouvernement décide, une nouvelle fois, de le décaler. Le doute s'installerait-il dans la tête du gouvernement ? En effet, 2 consultations importantes ont rejeté le projet.



Le 26 mai 2023, le **Conseil d'Administration** de Pôle emploi, composé de représentant.es de l'Etat, de personnalités qualifiées, des représentant.es du patronat (MEDEF, CPME, U2P) et des représentant.es des salarié.es (CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC) a été consulté sur le projet de loi pour le plein emploi.

Voici le résultat des votes :

7 Pour : Etat, personnalités qualifiées

8 abstentions : MEDEF, CPME, U2P, CFDT, CFTC, CGC

2 contre : CGT, FO

Les abstentions comptant comme des voix d'opposition, l'avis du Conseil d'Administration est donc un avis défavorable !

A retrouver sur le bulletin officiel de Pôle emploi :

<https://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/home.html>

De la même manière, le même jour, le **Conseil National d'Evaluation des Normes** (composé de représentant.es de l'Etat et des collectivités territoriales) rejetait lui aussi le projet de loi pour le plein emploi par 8 voix contre, 5 pour et 1 abstention.

Si personne n'en veut, pourquoi le gouvernement s'entête ? Ce projet n'est bon ni pour les agent.es, ni pour les usager.es !

Fusion PTC/CRE de Bois Colombes (92) et de l'agence Diderot (75)

Les locaux de la PTC et du CRE de Bois Colombes sont insalubres, les agent.es ne peuvent plus y travailler. Iels sont donc en télétravail depuis plusieurs mois. Il a fallu tout ce temps à la direction pour proposer une très mauvaise solution : faire travailler les collègues de la plateforme de Bois Colombes sur Paris, dans l'agence de Diderot (12ème). Temps de trajet entre les 2 : entre 40 minutes et 1h, sachant que cela s'ajoute au temps de trajet habituel !

Autre problème : évidemment, pour accueillir les collègues de Bois Colombes, il faut libérer de l'espace. Des travaux de grandes ampleurs vont être effectués pour créer 50 places supplémentaires.

La salle d'attente du 1^{er} étage sera supprimée, l'espace pour l'équipe Justice de Diderot réduit, les privant d'un travail collectif et de confidentialité, etc...

La direction nous garantit que la situation est provisoire. Pour peut-être un an...

Mais pour la CGT, réaliser de tels travaux pour une période transitoire nous pose question. A notre intervention sur le sujet, la direction répond qu'elle ne nous cache pas qu'il faudra questionner la pérennité de ces locaux dans un quartier dont les loyers sont chers. Peut-être est-ce la réponse à la question du pourquoi un tel projet. L'agence de Diderot est en sursis et la direction rentabilise l'espace au détriment des agent.es...

Consultation sur la Réorganisation de la Direction Régionale

Le mois dernier nous étions consulté.es sur la suppression du 7ème étage. Pour le CSE du mois de mai, il s'agit de modifier l'organigramme ce qui entraîne changements d'équipes, de directions, etc. Ce qui fait 2 réorganisations en 2 mois ! Comme nous le disions dans le bilan CSE du mois d'avril : « *Ces mouvements permanents (changements d'équipes, changements de bureaux, changements d'étages) dont les justifications sont peu claires, sont des méthodes de management très répandues pour déstabiliser les personnels* ». Leur efficacité n'est jamais prouvée sauf en termes de souffrance pour les collègues...

Résultat des votes sur la modification de l'organigramme :

Pour : CFDT

Contre : CGT

Abstention : FO, SNAP, CFTC, SNU

Ne prend pas part au vote : CGC

Vos élu.e.s et représentant.e syndicale CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala

Brigitte Meyer

Marie Saint Leger

Francine Royon

Sophie Laloz

Guy Olharan

Luc Friocourt

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Brigitte.meyer@pole-emploi.fr

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr

francine.royon@pole-emploi.fr

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Guy.olharan@pole-emploi.fr

luc.friocourt@pole-emploi.fr

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>



web